



Ouverture droit ARE

Par ninoo77

Bonjour,
Actuellement salarié en CDI dans une entreprise privé, je souhaite quitter mon emploi mais mon entreprise refuse une rupture conventionnelle.
Avec mon conjoint nous souhaitons nous installer à la Réunion et j'ai lu que avec un pacs suivit d'un déménagement (dans les 2 mois) je pourrai ouvrir mes droits ARE.
Cependant :
Faut-il que mon conjoint soit déjà sur place et que je le justifie ?
Sur mon justificatif de domicile actuelle faut-il nos deux nom ou bien que le mien ?
Est-il possible que mon nouveau justificatif soit une personne qui nous héberge ?
Merci d'avance pour vos réponses.

Par ESP

Bo
Vos droits sont liés au faits.
Votre démission peut être légitime en raison de votre mariage ou de la signature d'un Pacs: lorsque celui-ci entraîne un déménagement. Votre nouvelle adresse ne doit pas vous permettre de conserver votre activité professionnelle.

Par kang74

Bonjour

Dans la mesure où vous habitez déjà ensemble, ce n'est pas le fait de se pacser qui motivera ce déménagement .

Il faut justifier que vous habitez actuellement à X seule, et que vous devez suivre votre partenaire qui habite actuellement à Y .

Ce qui n'est pas le cas actuellement pour vous .

Après si votre compagnon a une promesse d'embauche là bas, que vous pouvez faire valoir à Pole emploi, ça marche aussi .